

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-117
Occupation du domaine public
Rue Léonie Delautel

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise M2G Toiture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise M2G Toiture est autorisée à installer un échafaudage au 1 rue Léonie Delautel, à mettre en place un monte-charge et une goutte en raison de travaux de réfection de toiture à compter du lundi 17 juin jusqu'au vendredi 2 août 2024.

ARTICLE 2 : Durant cette période et de façon ponctuelle, le temps d'évacuation des gravats, une déviation pourra être mise en place par la rue Jean-Jacques Rousseau.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur cette même période rue Léonie Delautel jusqu'au croisement de la rue Jean-Jacques Rousseau.

ARTICLE 4 : L'entreprise M2G Toiture sera autorisée à réserver trois emplacements parking du Sélect pour le matériel et pour le stationnement des véhicules d'entreprise.

ARTICLE 5 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise M2G Toiture qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise M2G Toiture devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 6 : L'entreprise M2G Toiture, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au SDIS.